# L'ABEILLE.

**CONDITIONS:**

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en ait fait connaître son intention, par écrit à [illegible] de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis publiés en anglais et en français à raison d'une piastre par carré de [illegible] pour la première insertion, et de [illegible] cents pour les insertions subséquentes. Le carré est [illegible] lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

---

*POUR NASHVILLE, FLORENCE, et tous les ports intermédiaires.*

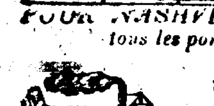

Le bateau-à-vapeur (tirant peu d'eau) **CRITIRION**, cap. RYAN, ayant une partie de son chargement prête, partira sous peu de jours.

On prendra aussi du fret pour Louisville—s'adresser, pour fret ou passage, à bord ou à

P. M. TOURNÉ.

22 oct. rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

---

*POUR LOUISVILLE, et tous les ports intermédiaires.*

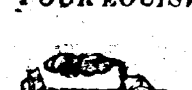

Le bateau-à-vapeur (tirant peu d'eau) **LAFOURCHE**, capitaine J. MOORHEAD, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira positivement dimanche matin, à 10 heures.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, où à

P. M. TOURNÉ.

22 oct rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

---

POUR VICKSBOURG.

*Warrenton, Natchez, Fort Adams, et tous les ports intermédiaires.*

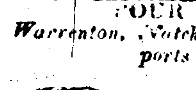

Le bateau à vapeur fin marcheur **KENTUCKIAN**, capit. RICHARD JACKSON, est maintenant prêt à recevoir du [illegible], et partira sans [illegible]

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, où à

15 oct. REYNOLDS, BYRNE & CO.

---

*POUR VICKSBOURG,*

*Warrenton, Radney, Natchez et tous les ports intermédiaires.*

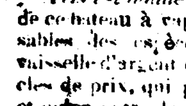

Le bateau-à vapeur fin marcheur **KENTUCKIAN**, capitaine RICHARD JACKSON, est prêt à recevoir du fret, et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

29 sept. REYNOLDS, BYRNE & Co.

*Avis est donné* par les propriétaires et agents de ce bateau à vapeur, qu'ils ne sont pas responsables des espèces, lingots, billets de banque, vaisselle d'argent ou d'or, bijoux et autres articles de prix, qui pourront être chargés à bord; et qu'en outre, le capitaine, non plus qu'aucun officier du bateau, n'est autorisé à recevoir de tels articles, tous les paquets ou lettres qui les contiennent et qui seraient remis à la charge du capitaine ou de tout autre officier, ou d'un matelot, devant l'être aux risques du propriétaire.

---

POUR BALTIMORE,

La goëlette fine voilière **DART**, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

5 nov. J. W. ZACHARIE & Co.

---

**A VENDRE.**

La goëlette hollandaise appellée **UNION**, de 32 tonneaux américains, doublée, clouée et chevillée en cuivre, sa voilure et son gréement sont dans le meilleur état—s'adresser au soussigné pour plus amples renseignemens.

De plus—Cinquante surons tabac havane récemment arrivé avec la dite goëlette,

S'adresser à Paul Vidal, à son magasin, rue Dumaine, No. 28, près la Lévée. 3 nov.—3

---

*POUR CAMPECHE.*

Le brick français fin voilier **FELIX LEOPOLD**, capitaine Roux, est maintenant prêt à recevoir un chargement, et partira positivement le 12 courant ou avant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

P. E. SORBE,

3 nov No. 118, rue Royale.

---

*POUR CHARLESTON (S. C.)*

Le brick fin marcheur doublé et chevillé en cuivre **KANHAWA**, capt. H. W. Ramsdell. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à

3 nov. J. W. ZACHARIE & CO.

---

*POUR BOSTON, (paquebot.)*

Le beau brick paquebot **TUSKAR**, capt. Bangs, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou bien à

1 nov. STETSON & AVERY.

---

POUR PHILADELPHIE.

*(Devant partir jeudi 3 du courant.)*

Le navire paquebot **EDWARD BONNAFE**, capitaine GARVIN, a besoin d'à peu près 100 balles de coton, ou leur valeur, en fret léger, pour compléter son chargement; pour lesquells, ou pour passage, s'adresser à bord ou à

S. C. BELL,

1er nov. rue du Canal.

---

*POUR SOTO LA MARINA.*

La belle goëlette **ELIZA-THOMAS**, capt. De La Rue, partira positivement le 10 novembre prochain. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

TUYES & CO.

29 oct. Rue Royale, No. 106.

---

*POUR TAMPICO.*

La goëlette mexicaine fine voilière **PAULINA**, capt. Ramon Palomo, est prêt à recevoir une cargaison—pour frêt ou s'adresser à

TUYES & CO.

29 oct. Rue Royale, No. 106.

---

POUR LA BAIE D'ARANZAS.

—Le beau pilotbot doublé en cuivre, **PILOT**, capt. Pearce, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera promptement expédié. Pour le reste du frêt ou pour passage, ce bâtiment ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou bien à

25 oct J. W. ZACHARIE & CO.

---

A FRETER—Le navire fin voilier, **WARREN**, doublé et chevillé en cuivre, capt. John Studley. S'adresser à

W. G. HEWES,

25 oct. Rue du Camp, No. 9.

---

A FRETER—Le beau brick fin voilier **CONGRESS**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ebenezer A. Shaw. S'adresser à

W. G. HEWES,

26 oct. Rue du Camp, No. 9.

---

POUR LE HAVRE.

*Le navire de 1re. classe* **WOODBURY**, capt. WHELDEN, partira sous peu, pour le susdit port, et prendra quelques passagers, s'adresser à F. PERRET,

22 oct. rue Toulouse.

---

**MOUCHOIRS DE MADRAS.**—5 [illegible] de Madras, beaux dessins, à vendre par

[illegible] G. HEWES, [illegible] Camp, [illegible]

---

**MONTRES, BIJOUTERIE, &C.**

LE soussigné, de retour du Nord, annonce à ses amis et au public, qu'il a dans son magasin un superbe assortiment de

**MONTRES, BIJOUTERIE & ARTICLES** de goût.

*SAVOIR:*

Un bel assortiment de Pendules,

Montres patentées d'or et d'argent,

Do. de Lépine, [illegible] do.

Boutons, bagues et épingles [illegible] diamants,

Un bel assortiment de boucles d'oreilles du dernier goût, en corail, mosaïque, filigrane et perles,

Chaînes de sûreté, do. de montres, cachets et clefs en or,

Lunettes d'or, d'argent, d'écaille, et d'acier,

Boîtes à musique de toutes dimensions,

Nécessaires à musique pour Dames,

Dés à coudre d'or et d'argent,

Poignards garnis en argent et dorés,

Pistolets de poche,

Boucles à bertelles, d'argent,

Un bel assortiment de crayons patentés,

Un do. de curedents, harmonicas, bourses,

Tabatières, montres d'enfant, et une quantité d'articles de fantaisie.

S'étant donné beaucoup de peine pour faire ses achats, il pourra donner ses articles à des prix et des conditions aussi raisonnables qu'aucun magasin de cette ville, et il sollicite la préférence.

Il recevra constamment de nouveaux envois d'articles dans son genre, et il en vendra quelques uns en gros.—Il se chargera comme par le passé de réparer les montres, pendules, boîtes à musique et la bijouterie, et s'efforcera toujours de satisfaire ceux qui s'adresseront à lui.

Il tient aussi un assortiment de fournitures d'horlogerie, tell s que lunes; huile à remonter; chaînes; crochets de chaîne; aiguilles d'or, dorées et d'acier; verres; clés dorées; canons de clé, &a, &a.

LOUIS MUH,

29 oct—8 rue de Chartres, No. 115

---

**ANIMAUX EPAVES.**

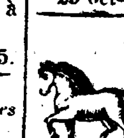

Le public est prévenu qu'il se trouve sur l'habitation de Mr. Ludger Fortier, les animaux suivans:

Un *MULET* noir, ayant une marque illisible à la cuisse droite;

Un *CHEVAL* bai clair, marqué à la cuisse gauche Z D;

Une *JUMENT* baie, ayant une étoile au front, un pied de derrière blanc, marquée à la cuisse et à l'épaule droites d'étampes espagnoles;

Une *VACHE* noire en blanche, avec son suivant, ayant une marque dans une tache noire sur la cuisse gauche.

☞ Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux sont priées de les réclamer, et de payer les frais de savane et d'impression. Si huit jours après la dernière publication (qui se trouve le mardi, 15 novembre) ces animaux n'étaient pas réclames ils seront vendus le dit jour, sur les lieux, à 4 heures de l'après midi, conformément à la loi.

Paroisse Jefferson, le 20 octobre 1831.

G. DESCHAPELLES,

27 oct.—3, 1os Syndic.

---

IL a été conduit chez le syndic de la 3me. section de la paroisse St. Bernard,

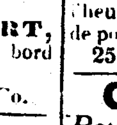

**UN CHEVAL** américain de couleur rouen, extrémités noires, crains et queue noirs, sans aucune marque. Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 15 Novembre, il sera vendu le dit jour à l'encan par le syndic, à l'heure de midi, conformément aux réglemens de police.—*Paroisse St. Bernard, 15 Oct. 1831.*

25 oct—3 P. JORDA, syndic.

---

## Grande Nouveauté.

*Pour peu de temps dans cette ville.*

**ANTONIO MALACARNE,**

*D'ITALIE.*

A L'honneur d'informer les Dames et Messieurs de cette ville, qu'après avoir passé beaucoup de temps à instruire

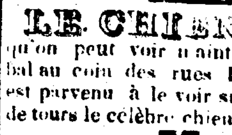

**LE CHIEN SCIPION,**

qu'on peut voir maintenant dans la salle de bal au coin des rues Bourbon et d'Orléans, il est parvenu à le voir surpasser dans beaucoup de tours le célèbre chien

**Munito.**

1o. Il connaît toutes les lettres de l'Alphabet,

2o. Il épelle dix mots dans quatre langues différentes, savoir: l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol.

3o. Il joue aux cartes et aux dominos.

4o. Il compose tout nombre au dessous de mille.

5o. Il fait l'addition et la soustraction.

6o. Il connaît les dix figures de la géométrie.

7o. Il connaît aussi la configuration de la terre, du soleil, de la lune, des comètes, etc.

8o. Il marque les heures et les quarts, en entendant sonner une montre à répétition.

En outre, il fait plusieurs autres tours amusants.

Le propriétaire se rendra chez les personnes qui désireraient voir les tours étonnants de ce chien savant, pourvu qu'elles en donnent avis à l'adresse ci-dessus.

Il donnera trois représentations par jour, savoir: la première depuis onze jusqu'à midi; la seconde depuis 6½ heures du soir jusqu'à 7½; et la troisième, depuis huit, jusqu'à neuf.

Prix d'entrée: —50 cents pour les grandes personnes, moitié prix pour les enfans.

18 oct—

---

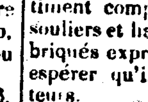

CHAPEAUX

à la mode,

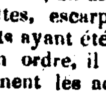

*Bottes, Escarpins, Souliers & Habillemens.*

*RUE DE LA LEVÉE, No. 89.*

LE soussigné reçoit en ce moment, par les navires Alabama et John Linton, un assortiment complet de chapeaux, bottes, escarpins, souliers et habillemens; ces objets ayant été fabriqués expressément d'après son ordre, il ose espérer qu'ils satisferont pleinement les acheteurs.

22 oct MALCOLM M'CALLUM.

---

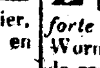

A LOUER.—Deux jolies offices situées rue Poydras, entre Magasins et [illegible], pour les conditions, s'adresser à

STETSON & AVERY.

27 oct rue du Camp, No. 31.

---

PIANO ANGLAIS A BIBLIOTHEQUE.

LES soussignés viennent de recevoir par la barque London; de Liverpool, *six pianos forte à bibliothèque* de la fabrique de Robert Wornum de Londres. La qualité supérieure de ces instrumens, étant connue depuis longtems dans ce pays, les soussignés s'abstiennent d'en faire les louanges et les offrent à vendre à des prix très modérés et à des termes convenables aux acquéreurs,

E. JOHNS & CO.

2 nov rue de Chartres, No. 113

---

A vendre par les soussignés, 15 barillets plomb en barre, 15 demi-baril bœuf mess; 12 barillets beurre, reçus par le bateau-à-vapeur Phœnix. GRAY DURRIVE & Co.

1 nov No. 38, rue de la Nlle. Levée.

---

SOCIETE.—Le soussigné donne avis, qu'il a formé une société avec [illegible] Nicholas Beckwith et qu'à dater d'aujourd'hui les affaires seront conduites sous la raison de

1 nov TOURNE & BECKWITH.

---

ESTAMPES SUR FRANCE, à vendre par

[illegible] 2 nov J. MAGER.

---

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

DOCTEUR L. PLOUGH, *chirurgien dentiste*, a le plaisir d'annoncer que sa demeure permanente est à l'encoignure nord du Canal [illegible] Charles, dans une des maisons de Mr. Paulding, où il recevra commodément ses habitués, et les personnes qui daigneront lui accorder leur confiance et leur patronnage.

*Recommandations* [illegible]

*Quincy* (Mass.) 29 j[illegible] 1831.

Je témoigne, d'après ma propre expérience, de l'habileté du Dr. Plough comme Dentiste.

JOHN QUINCY ADAMS, ex-Président.

Nlle.-Orléans, le 1er. mai.

—Nous, soussignés, certifions par le présent, que nous avons eu occasion d'éprouver les services du Dr. A. L. Plough, comme dentiste, dans toutes les branches de sa profession. Nous prenons plaisir à le recommander au public et nous apportons nos témoignages en approbation de sa dextérité.

*Suivent grand nombre de signatures.*

Nlle.-Orléans, le 2 mai 1831.

Ayant éprouvé personnellement de grand soulagemens de la dextérité et des bons services du Dr. Plough, dans sa profession de dentiste, j'acquitte volontiers une partie de la dette de la reconnaissance que j'ai contractée envers ce Monsieur, en le recommandant au public.

Nlle.-Orléans, 2 mai 1831.

L. DE NECKRE, Evêque.

*New-York*, 1er. janvier 18[illegible]8.

Les soussignés font savoir par le présent, qu'ils ont employé M. Plough comme dentiste dans leurs familles, et qu'ils croient que ce Monsier connaît bien sa profession; en conséquence ils prennent la liberté de le recommander au public, persuadés que tous ceux qui l'emploiront seront entièrement satisfaits de ses services:

Rev. Dr. T. Broadhead, Rev. W. Patton, Rev. W. McMurray, Rev. Dr. G. Spring, Rev. W. W. Philips, Rev. Manton Eensthurn, Rev. Thomas Dewitt, Rev. G. F. Schroeder, J Kearsey Rogers, M. D. Peter F. Forester, M. D. Gen. P. Van Zandt, T. W. Hinton, Esq.

*Troy*, (N. Y.) 22 nov. 1828.

Rev. M. Tucker, Rev. N. S. S. Beman, Amutus Robbins, M. D. Thomas C. Brinsmode, M. D. S. L. Holley, Esq. D. Buel, jr. Attorney, Madame Emma Willard.

*Albany* (N. Y.) 20 mai 1828.

Rev. Wm. B. Lacy, Rev. Dr. Thomas Ludlow, Rev. Frederick G. Mayer, Peter Wendell, M. D. T. W. Bay, M. D.; L. Van Renssalaer.

*Northampton* (Mass.) 19 février 1829.

G. G. Cogswell, Président de l'institution de Roundhill; C. L. Seeger, M. D.; Rev. C. Cotton, (Mount Pleasant.)

*Boston* (Mass.) 15 mars 1829.

Rev. Dr. John S. J. Gardner, Rev. Asa Eaton; évêque B. Tenwic B. B.

*Brunswick* (N. J.) 16 février 1830.

PHILIP MILLDOLLA, D. D.

*Université de la Virginie*, 16 août 1030.

A. M. Patterson M. D., et nombre d'autres dont il serait trop long de détailler les noms.

29 oct

---

**AVIS AU PUBLIC**—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

RAPALLO.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

31 oct LOUISE ARDOUIN.

---

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

A. LACOUTURE, a transporté son établissement de Confiseur-Distillateur de la rue de Chartres, No. 19, à l'encoignure des rues du Canal et du Camp. Il saisit cette occasion pour remercier le public et ses amis de la confiance qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour pour le succès de son établissement.

Il continue toujours de tenir un grand assortiment de marchandises de ce genre, convenables pour les marchés de la campagne, tels que liqueurs en barils et en caisses, sirops assortis, vins étrangers, confitures de la Havane, jus de citron, dragées assorties et autres articles, qu'il vendra à un prix qui mettra les détaillans à même de faire un bénéfice raisonnable, les ordres qui lui seront remis par MM. les capitaines de bateaux-à-vapeur seront toujours remplis avec ponctualité et précision. 27 oct.—1m.

---

**PRIME PORC.**—50 barils prime porc, à vendre par DUCROS & MORPHY,

27 oct rue de la Levée, No. 13.

---

ESSENCE de Bergamotte, et savon à odeur, en déchargement du navire Edward Bonaffé, de Philadelphie.—85 livres essence de Bergamotte extrêmement pûre; 25 caisses savon à odeur; à vendre par F. P. DUCONGÉ,

25 oct au coin des rues Chartres & Conti.

---

## Café de Paris

*Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.*

**RESTAURANT.**

LE soussigné à l'honneur d'annoncer au public et à ses amis, qu'à dater de dimanche 23 du courant, il ouvrira son Restaurant dans le local du café de Paris, encoignure des rues d'Orléans & Bourbon.

Son buffet sera constamment garnie de tout ce que le marché pourra fournir de plus recherché.

Il prévient particulièrement les habitants qu'il a des appartements convenables pour ceux qui désiront prendre pension chez lui.

On trouvera tous les jours, des gombeaux, soupes aux huîtres, &c.

Il entreprend toujours les repas de corps, il ne négligera rien pour continuer de satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

20 octobre—1m. Ms. CHAPUS.

---

## JEAN TOY,

*CUSINIER FRANCAIS,*

DEPUIS plusieurs années en cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue St. Pierre, près de l'encoignure Dauphine (on entre également par une porte cochère rue Dauphine.) Il se chargera de faire, soit chez lui, soit en ville, toute espèce de repas de commande, *repas de noces, repas de corps*, banquets &a, et de les faire servir de manière à contenter les personnes les plus délicates. Il a chez lui des appartements pour y recevoir les sociétés, en s'adressant à lui la veille, il préparera les déjeûners ou les dîners pour l'heure qui conviendra à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Les vins des meilleurs crus et à des prix modérés, son zèle et les soins pour plaire à ceux qui l'emploieront ou fréquenteront sa maison, lui font espérer qu'il obtiendra une partie des encouragements que le public accorde à ce genre d'établissement.

J. T. prendra des apprentis, à des conditions très raisonnables. 20 oct.—1m.

---

**GUILLAUME, RESTAURATEUR,**

ANNONCE respectueusement aux personnes qui fréquentent son établissement de la rue d'Orléans, qu'il se dévoue à dater de ce jour, aux soins de *son restaurant, et qu'il veillera lui-même* à l'apprêt des mets, afin de satisfaire comme ci-devant les personnes qui l'honoreront de leur patronnage. Il annonce aussi aux habitués de ses autres établissements qu'il a des hommes extrêment entendus dans cette partie, qui satisferont à toutes les demandes qui leur seront faites. P. S. Il continue toujours à se charger des repas de fêtes, de noces, de corps et fournit aux demandes du dehors.

20 oct—1m.

---

**VENTES PAR LE REGISTER.**

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi, 1er. décembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu William Hendricks h. de c. l. les esclaves suivans; savoir: une négresse nommée Theresa âgée d'environ 40 ans, cuisinière; une négresse nommée Patty; un nègre nommé Dick, âgé d'environ 14 ans. Conditions: à comptant et le reste à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Féraux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 oct

---

**COUR DES PREUVES.**—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 25 Novembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Magdeleine Allemand *alias* Daine, f. de c. l., les esclaves suivans, savoir:

Adèle, mulâtresse âgée de 30 ans, bonne domestique et marchande.

Marie Noël, négresse âgée d'environ 45 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.

*Conditions:*—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la Cour,

25 oct MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Hugues Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs.

---

**COUR DES PREUVES.**—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 24 novembre 1831, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Génevieve Barlatier, veuve Rabouin, une négresse nommée Catherine, âgée d'environ 37 ans. Conditions: Comptant.

Par ordre de la Cour,

22 oct MARTIN BLACHE, Régister.

---

**COUR DES PREUVES.**—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 22 novembre 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu *Louise Zelima Baquet f. de c. l.*, un nègre nommé Armstead, âgé d'environ 18 ans.—Conditions: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 20 oct.

---

COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Edelmone Guignan.*—Vente par le Régister des Testamens.—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuvres j'exposerai en vente, au café de Hewlett, mardi le 15 de novembre 1831, à midi, pour compte de la dite succession, les 18 lots de terre suivans, situes sur la gauche du chemin du bayou en allant vers le dit bayou, et faisant face, partie au dit chemin, et partie au chemin de Milne qui a 50 pieds de large; tous les dits terrains bornés du côté d'en haut par la propriété Mendez et du côté d'en bas par celle de Milne. Ces terrains seront vendus conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur genéral de l'état, lequel sera exposé à la bourse jusqu'au jour de la vente et sera après déposé en l'etude de Théodore Seghers, notaire public, devant qui les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs.

**LE LOT** No. 1, ayant 56 pieds 3 pouces de face au chemin de Milne, sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné par le lot No. 2 et dans la profondeur par Mendez.

**LE LOT** No. 2, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 1, de l'autre côté par le No. 3 et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 3, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre côté par le No. 4, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 4, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 3, de l'autre par le No. 5, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 5, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 4, de l'autre par le lot No. 6, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 6, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 5, de l'autre par le No. 7, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 7, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 6, de l'autre par le No. 8, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 8, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 7, de l'autre par le No. 9, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 9, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 8, de l'autre par le No. 10, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 10, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 9, de l'autre par le No. 11, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 11, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 10, de l'autre par le No. 12, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 12, ayant 57 pieds de face au même chemin, sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 11, de l'autre par les lots No. 13, 17 et 18, et derrière par Mendez.

**LE LOT** No. 13, ayant 40 pieds de face au même chemin, sur 80 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 12, de l'autre par le No. 14, et derrière par le No. 17.

**LE LOT** No. 14. Ayant 40 pieds de face au même chemin, sur 80 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 13, de l'autre par les Nos. 15 et 16, et derrière par le No. 17.

**LE LOT** No. 15, formant l'encoignure du dit chemin et du chemin du bayou, ayant 100 pieds de face au premier, 40 pieds de face au second, et borné d'un côté par le No. 14 et de l'autre par le No. 16.

**LE LOT** No. 16, ayant 40 pieds de face au chemin du bayou, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 15, de l'autre par le No. 17, et derrière par le No. 14.

**LE LOT** No. 17, ayant 57 pieds 3 pouces de face au chemin du bayou sur 180 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 16, de l'autre par le No. 18, *et derrière* par le No. 12, avec la maison et les autres édifices qui s'y trouvent.

**LE LOT** No. 18, ayant 30 pieds de face au chemin du bayou sur 180 de profondeur, borné d'un côté par le No. 17, de l'autre par Mendez, et derrière par le No. 12.

CONDITIONS: 1 dixième comptant et le reste en 3 termes égaux de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur les dits terrains.

Par ordre de la cour,

1 oct. MARTIN BLACHE Régister.

---

**COUR DES PREUVES**—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Margaret Smith, d'avoir à faire connaître sous dix jours, au greffe de la cour, leurs réclamations contre ladite succession.

Par ordre de la Cour,

29 oct MARTIN BLACHE—Register

---

**COUR DES PREUVES.**—Attendu que Robert Longmuir a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu John Boyac, décédé *ab intestat*— Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

29 oct MARTIN BLACHE, Register

---

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 6 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Margaret Duffin:

Une négresse nommée SARAH, âgée d'environ 21 ans—Conditions, moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur Testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE—register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant William Christy, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 5 nov.

---

**COUR DES PREUVES**—Avis est par le présent donné aux créanciers, de la succession de feu *Pierre Malochée*, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, au greffe de la Cour des Preuves, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécutrice testamentaire du défunt ne serait pas homologué et l'exécutrice déchargée de ses fonctions. Par ordre de la Cour,

5 nov MARTIN BLACHE, Régister.

---

**COUR DES PREUVES.**—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 6 décembre 1831. J'exposerai en vente, àla Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu veuve Barela, les deux Statu-libres nommées Jeannette, âgée d'environ 68 ans, et Génie, âgée d'environ 53 ans; elles seront adjugées ensemble à celui qui offrira de les prendre pour le plus court espace de tems, à la charge par lui de les affranchir, à ses frais, à l'expiration du dit espace de tems, et aussi à la condition de fournir son billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire pour la somme de $400 payable à 6 mois et portant hypothèque sur lesdits statu-libre.

Par ordre de la Cour,

5 nov MARTIN BLACHE, régister.

---

**COUR DE PAROISSE** POUR LA VILLE ET PAROISSE DE LA NELLE.-ORLÉANS, 22 Octobre.—Présent l'hon. J. Pitot, juge.—*Pierre Dolon alias Pierret h. de c. l.* contre *ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en pleine cour, le samedi 12 novembre prochain, pour déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie le présent. F. BUISSON,

25 oct.—6,2ps Dép. Greffier.

---

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU 1er. DISTRICT JUDICIARE.—*John Impson contre ses créanciers.*—Attendu que John Impson, débiteur insolvable actuellement en prison, a présenté ce jour sa pétition et son bilan, dans ladite Cour du 1er. District Judiciaire, à l'effet d'obtenir le benéfice des lois de cet Etat, faites pour venir au secours des débiteurs insolvables detenus en prison, avis et donné par le présent aux créanciers du dit John Impson, et ils sont par le présent requis de comparaître en pleine cour, le mercredi 9 de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée, et le dit pétitionnaire déchargé de l'emprisonnement.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de la dite cour.

*Au Greffe, le 19 octobre 1831.*

22 oct.—7,2ps. JNO. LEWIS, Greffier.

---

**LIVRES NOUVEAUX.**

THE King's Secret *(le Secret du Roi,)* par l'auteur de *The lost Heir, &a* (l'Héritier perdu, &a,) reçu récemment et à vendre par

E. JOHNS & CO.

Au coin des rues du Camp et de la Commune, et rue de Chartres No. 113. 25 oct

---

A VENDRE par le soussigne; 50 sacs café de Rio; 20 do. Java; 40 caisses thé, poudre à canon, et impérial, 20 caisses blancs de baleine; 2 pipes genièvre de Hollande; 2 boucauts rum de la Jamaique; 1 pipe vin madère; 5 caisses tabac No. 1 de Myers; en débarquement du navire Cincinnati, et à vendre par

P. M. TOURNÉ,

25 oct No. 15, rue de Nouvelle-Levée.

---

WHISKEY rectifié venant d'être reçu, et à vendre par W. G. HEWES,

25 oct No 9, rue du Camp.

---

17 boucauts de sucre sur la Levée, vis-à-vis le ferry, à vendre par

25 oct. DUCROS & MORPHY

---

LE sieur WM. BLOOMFIELD annonce à ses amis et au public, qu'il a transporté son domicile ainsi que son établissement de Relieur, dans la rue Royale, No. 46, entre les rues de la Douane et Bienville, où tous les ordres dans son genre, seront reçus et exécutés avec soin et promptitude, à des prix fort-modérés.

Les notaires et autres personnes qui auraient des régistres ou d'autres ouvrages semblables à relier, à peuvent s'adresser à lui.

Il se flatte également, d'après les qualités de la colle dont il fait usage, préserver son ouvrage des insectes. 22 oct.—3

---

LES soussignés recevront avec reconnaissance toute information qui pourrait les mettre à même de savoir qu'est devenu Mr. J. J. STEINER, jeune Suisse, employé dans leur bureau, d'où il s'est absenté depuis le 19 octobre. Ce jeune homme est arrivé dans le pays depuis dix mois. Il est d'une taille moyenne, figure fraiche, cheveux blonds, et il est doué d'un caractère tranquille.

22 oct. THEODORE NICOLET & CO.

---

MAQUEREAU NOUVEAU.—25 barils et 10 demi-barils maquereau No. 1; 120 barils do. No. 2; 50 do. do. No. 3, en débarquement du brick Rupee, à vendre par

20 oct STETSON & AVERY.

---

TABAC en feuilles veritable *buelta-abajo*, 1re. qualité, suron espagnols et jus de citron, à vendre par,

20 oct VICTOR DE LA COVA.

---

DOUBLONS Espagnols et Mexicains à vendre par

20 oct. VICTOR DE LA COVA.

---

SCHALS satin et plusieurs balles indiennes ayant droit au drawback, convenables pour les marchés espagnols ou mexicains, en debarquement et à vendre par F. PERRET,

20 oct rue Toulouse, No. 62.

---

LE soussigné reçoit en ce moment et offre à vendre les articles suivants: Mousseline suisse, brodée, mouchetée, et unie; bas de coton blancs et noirs, pour femme; do. de soie; demi-bas de soie et de coton; calmouk jaunâtre et gris; mouchoirs Bandanas; dentelles; rubans assortis; flannelles; ouvré; toile de coton à draps, blanche et écrue; satinette; casinette; cravates; mouchoirs a la Louis-Philippe, d'un goût nouveau; toiles, russie et autres asticles.

Aussi ayant droit au draw-back: robes de mousseline, avec et sans garnitures; rubans de taffetas; chals français imprimés, grands; étoffe à moustiquaire. JOSEPH SPRENGER,

20 octobre rue de Chartres, No. 37.

---

CIRE BLANCHE.—Dix caisses, de qualité supérieure, reçues récemment à vendre par Wm. G. HEWES,

20 octobre rue du Camp, No. 9.

---

HACHES, &a. &a. six douzaines haches d'acier fondu *(cast-steel)* de Slites; 2 douz. do. do. do.; 250 milliers broquettes assorties; 5 caisses tarrières, mèches brillantes, en débarquement du navire Marengo, et à vendre par,

20 octobre Wm. G. HEWES.

---

CABRIOLETS DE 2me. MAIN.—Le soussigné offre à vendre à bon compte, DEUX CABRIOLETS en bon état;—de plus, plusieurs voitures élégantes.

[illegible] entreprend toute sorte de racommodage.

M. WALTON,

[illegible] oct. Nos. 12 et 14, rue de la Douane.

---

**VENTES PAR LE MARSHAL.**

*Elizabeth Southmaid contre John Francis, h. de c. l.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. J. Bermúdez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi, 17 novembre, au Principal, à [illegible] heures de l'après midi, [illegible] sacs café, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

8 nov marshal.

---

*Jn. Charles Hebert vs. Michel Bonaventure.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller, j'exposerai en vente, mercredi [illegible] novembre, au coin des rues Chartres et St. Louis, une Charrette et un Drai. saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 nov L. DAUNOY, marshal.

---

*Le Maire, les Aldermen, et les habitans de la Nouvelle-Orléans contre Nicholas Synott.*

EN vertu d'un writ *d'alias fieri facias*, à moi adressé par l'hon. Galien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nelle-Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 3 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un *Lot de terre* sur lequel sont bâties deux maisons agréables, cuisine, chambres à domestiques, etc.; situé à l'encoignure des rues du Canal et Bourbon, mesurant soixante pieds de face à la rue du Canal, et soixante trois pieds, onze pouces et demi à la rue Bourbon. Cette *propriété* est sujette à une rente annuelle à la Corporation, de douze piastres par mois.

Conditions:—Cent-cinquante piastres comptant, et le reste, à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billet endossé, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est saisie dans l'affaire ci-dessus.

4 nov. L. DAUNOY, Marshall.

---

*h. S. Lee & Co. vs. D. C. Osborn.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 12 novembre prochain, à midi, à la bourse, une négritte nommée Martha, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

13 oct. marshal.

---

**200** barils Whiskey, 100 do. Porc prime, 20 do. Bœuf prime, 30 do. Huile de Palmachristi, à vendre par

GRAY & DUBRIVE,

18 oct Nouvelle-Levée, no. 26

---

**1800** sacs SEL de Liverpool, fin et gros, à vendre par

18 oct STETSON & AVERY.

---

CHAPEAUX.—3 caisses beaux chapeaux de paille blancs, reçues par le nav. Margaret Faurbes, et à vendre par Wm. G. HEWES,

18 oct. No. 9, rue du Camp.

---

BONNETS.—6 caisses bonnets de marin, à vendre par W. G. HEWES,

18 oct Nd. 9, rue du Camp.

---

FARINE.—800 barils FARINE aigre, à vendre par

18 oct STETSON & AVERY.

---

LETTRES de Change sur *Boston*, à vendre par

18 oct STETSON & AVERY.

---

TRAITES sur New-York à vendre par

15 oct J. MAGER.

---

SUCRE du pays première qualite, à vendre par [15 oct] J. MAGER.

---

LE soussigne desire vendre, en fesant un sacrifice pour clore un envoi, un superbe **PHAETON** de Londres, avec ses harnois pour un cheval. Aussi, un petit lot de Basane convenables aux relieurs, qu'il vendra aussi à bon marché. M. WALTON,

15 oct rue de la Douane No. 14.

---

**VICTOR ROUMAGE** offre à vendre 1,500 barils de graisse premier choix, que l'on peut visiter dans l'un des magasins de Mr. B. Marigny, vis à vis le rail-road. 8 oct.

---

EN debarquement du navire Seine, venant de Liverpool, 6300 ardoises (Duchess) 24×12; 3200 do. (Countess) 20×10, à vendre par [8 oct] T. NICHOLET & Co.

---

CIRE, BŒUF du Missouri, à vendre par

8 oct. J. MAGER.

---

**300** BARILS FARINE inspectée, à vendre par le soussigné

4 oct. FORESTIER, Pharmacien.

---

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin, rue du Camp, No. 9,

30 barillets salpêtre raffiné; 50 sacs piments de la Jamaïque; 25 barillets gingembre en poudre; 40 barillets tabac manufacturé; 2 pipes vin du Pic de Ténérif; 5 tierçons vin de Madère; 400 feuilles de zinc; 2 boucauts marmites en fer; 25 barillets clous à bardeaux; 10 douzaines hâches étroites, acier fondu, de Corbetts; 112 grilles pour cheminées; 37 douzaines pioches; 17 caisses vis de differentes grandeurs; 40 ballots toile de Russie; 6 malles mouchoirs madras; 5 caisses bougies.

1er. oct. W. G. HEWES.

---

**VIN DE MALAGA** *de la marque de* "GEO. LORING & CO."—Le soussigné offre à vendre du vin de Malaga doux et sec, importé directement, et ayant droit au drawback:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 200 | tierçons, cerclés en fer, vin sec. | | |
| 285 | barillets | do. | do. do. do. |
| 100 | demi do. | do. | do. do. do. |
| 100 | tierçons cerclés en bois, vin doux. | | |
| 300 | do. cerclés en fer | do. | do. |
| 355 | barillets do. | do. | do. do. |
| 100 | demi do. do. | do. | do. do. |

W. G. HEWES,

1er. oct. Rue du Camp, No. 9.

---

IL a été perdu par le soussigné un CERTIFICAT, de douze actions de la Compagnie d'Assurance des Négociants, portant le No 106. Les personnes qui pourraient l'avoir trouvé sont priées de le remettre au bureau de la compagnie

13 sept—3, 1pm E. BERTUS.

---

**AVENDRE**

*A DES PRIX MODÉRÉS.*

BOIS DE CORDE, bois gras, merrains, sable de Pensacole, coquilles, charbon, goudron et résine.

S'adresser à P. POURSINE, fils, au chantier du soussigné, près de la première demie lune, côté nor-dest du canal Carondelet; ou au bureau situé vis-à-vis la rampe du Bassin.

24 juin. G. MONTAMAT.

---

**BILLETS D'ENTERREMENT,**

A VENDRE à l'imprimerie de cette feuille. On pourra en faire imprimer avec les noms &c. en s'adressant seulement une heure d'avance. 13 septembre.

---

Changement de Domicile.

**J. MICHINARD,**

*PHARMACIEN-DROGUISTE,*

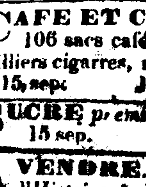

A l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son établissement à l'encoignure des rues Condé et St. Philippe.

On trouvera chez lui, comme par le passé, toute espèce de médicaments soit simples ou composés. 9 sept—12

---

CAFE ET CIGARRES.—80 barils et 106 sacs café de première qualité, et 14 milliers cigarres, récemment reçus, à vendre par

15 sept J. W. ZACHARIE & Co.

---

SUCRE *première qualité*, à vendre par

15 sep. J. MAGER.

---

A VENDRE.—Quelques exemplaires de l'Histoire de la Louisiane, par Gayaré.

E. JOHNS & Co.

[illegible] rue de Chartres, No. 113

---

[illegible]—Bœuf du Missouri, à vendre, s'adresser à [24 juillet] J. MAGER.